



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

ARRÊTÉ

portant création de deux périmètres délimités des abords des monuments historiques situés dans le site patrimonial remarquable de Hyères les Palmiers (Var) : les restes du château classés, les vestiges du vieux château, les remparts de Saint-Bernard, la villa Marie-Laure de Noailles, l'église Saint-Louis, l'église Saint-Paul, la chapelle Saint-Blaise, la porte Saint-Paul, la porte de Baruc, la porte de la Rade, la porte du Fenouillet, la maison romane, l'immeuble du N°3 rue Portalet, la villa Tholozan, la villa tunisienne, la villa La Favorite, l'école Anatole France, les parties de l'oppidum de Costebelle, la maison dite « Le Plantier de Costebelle », la cité gréco-romaine d'Olbia Pomponiana, les remparts grecs, l'église Saint-Pierre de l'Almanarre, le domaine de San Salvador,

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches du Rhône**

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;

Vu le projet de deux périmètres délimités des abords des Monuments Historiques attenants

Périmètre n°1 concernant le centre historique et la ville climatique :

Les restes du château classés sur la liste de 1862

Les vestiges du vieux château inscrits le 27 janvier 1926

Les remparts de Saint-Bernard inscrits le 28 avril 1926

La villa Marie-Laure de Noailles inscrite le 29 octobre 1975 et le 9 décembre 1987

L'église Saint-Louis classée sur la liste de 1840

L'église Saint-Paul classée le 12 juin 1992

La chapelle Saint-Blaise classée le 30 mars 1987

La porte Saint-Paul classée le 2 octobre 1992

La porte de Baruc inscrite le 27 janvier 1926

La porte de la Rade inscrite le 27 janvier 1926

La porte du Fenouillet inscrite le 27 janvier 1926

La maison romane classée le 26 septembre 1926

L'immeuble du N°3 rue Portalet inscrit le 23 novembre 1946

La villa Tholozan inscrite le 29 octobre 1975

La villa tunisienne inscrite le 1 janvier 1999

La villa La Favorite inscrite le 16 juillet 2018

L'école Anatole France inscrite le 20 octobre 2011

Périmètre n°2 concernant les monuments historiques de Costebelle et de l'Almanarre

Les parties de l'oppidum de Costebelle classées le 29 septembre 1958

La maison dite « Le Plantier de Costebelle » inscrite le 26 décembre 1976

La cité gréco-romaine d'Olbia Pomponiana classée le 23 septembre 1947, le 14 novembre 1949 et le 10 décembre 1951

Les remparts grecs inscrits le 31 mars 1926

L'église Saint-Pierre de l'Almanarre inscrite le 31 mars 1926

Le domaine de San Salvador inscrit le 23 août 1990 ;

à HYÈRES LES PALMIERS, réalisés sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;

Vu la délibération du 14 septembre 2018 arrêtant le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, site patrimonial remarquable, et donnant son accord à la création de deux périmètres délimités des abords autour des monuments historiques précités du centre historique et de la ville climatique au nord et des monuments historiques de Costebelle et de l'Almanarre au sud, et ordonnant la mise à l'enquête publique du 7 janvier 2019 au 8 février 2019 des projets de site patrimonial remarquable et de modification des périmètres de protection autour des monuments historiques précités, périmètre n°1 : centre historique et ville climatique, périmètre n°2 : Costebelle et l'Almanarre.

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 4 mars 2019 ;

Vu le résultat de la consultation des propriétaires des monuments suivants :

Les restes du château classés

Les vestiges du vieux château

Les remparts de Saint-Bernard

La villa Marie-Laure de Noailles

L'église Saint-Louis

L'église Saint-Paul

La chapelle Saint-Blaise

La porte Saint-Paul

La porte de Baruc

La porte de la Rade

La porte du Fenouillet

La maison romane

L'immeuble du N°3 rue Portalet

La villa Tholozan

La villa tunisienne

La villa La Favorite

L'école Anatole France

Les parties de l'oppidum de Costebelle

La maison dite « Le Plantier de Costebelle »

La cité gréco-romaine d'Olbia Pomponiana

Les remparts grecs

L'église Saint-Pierre de l'Almanarre

Le domaine de San Salvador ;

Considérant que la création de deux périmètres délimités des abords attenants permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec ces monuments historiques un ensemble cohérent et qui se superposent avec l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de HYÈRES LES PALMIERS, site patrimonial remarquable

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les périmètres délimités des abords des monuments historiques suivants :

Périmètre n°1 concernant le centre historique et la ville climatique :

Les restes du château classés sur la liste de 1862.
Les vestiges du vieux château inscrits le 27 janvier 1926.
Les remparts de Saint-Bernard inscrits le 28 avril 1926.
La villa Marie-Laure de Noailles inscrite le 29 octobre 1975 et le 9 décembre 1987.
L'église Saint-Louis classée sur la liste de 1840.
L'église Saint-Paul classée le 12 juin 1992.
La chapelle Saint-Blaise classée le 30 mars 1987.
La porte Saint-Paul classée le 2 octobre 1992.
La porte de Baruc inscrite le 27 janvier 1926.
La porte de la Rade inscrite le 27 janvier 1926.
La porte du Fenouillet inscrite le 27 janvier 1926.
La maison romane classée le 26 septembre 1926.
L'immeuble du N°3 rue Portalet inscrit le 23 novembre 1946.
La villa Tholozan inscrite le 29 octobre 1975.
La villa tunisienne inscrite le 1 janvier 1999.
La villa La Favorite inscrite le 16 juillet 2018.
L'école Anatole France inscrite le 20 octobre 2011.

Périmètre n°2 concernant les monuments historiques de Costebelle et de l'Almanarre :

Les parties de l'oppidum de Costebelle classées le 29 septembre 1958.
La maison dite « Le Plantier de Costebelle » inscrite le 26 décembre 1976.
La cité gréco-romaine d'Olbia Pomponiana classée le 23 septembre 1947, le 14 novembre 1949 et le 10 décembre 1951.
Les remparts grecs inscrits le 31 mars 1926.
L'église Saint-Pierre de l'Almanarre inscrite le 31 mars 1926.
Le domaine de San Salvador inscrit le 23 août 1990.

à HYÈRES LES PALMIERS, sont créés selon le plan joint en annexe sur lequel figurent les périmètres délimités des abords N°1 et N°2.

Article 2 : Le préfet du Var, le secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Marseille, le 16 JUIL. 2019

Le Préfet de région,



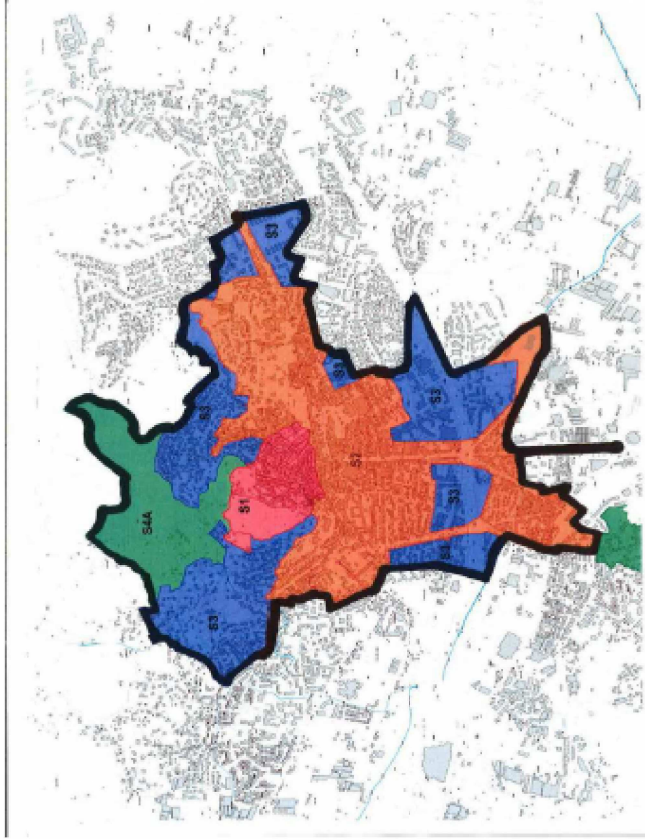


Illustration 28: Périmètre Délimité des Abords N°1

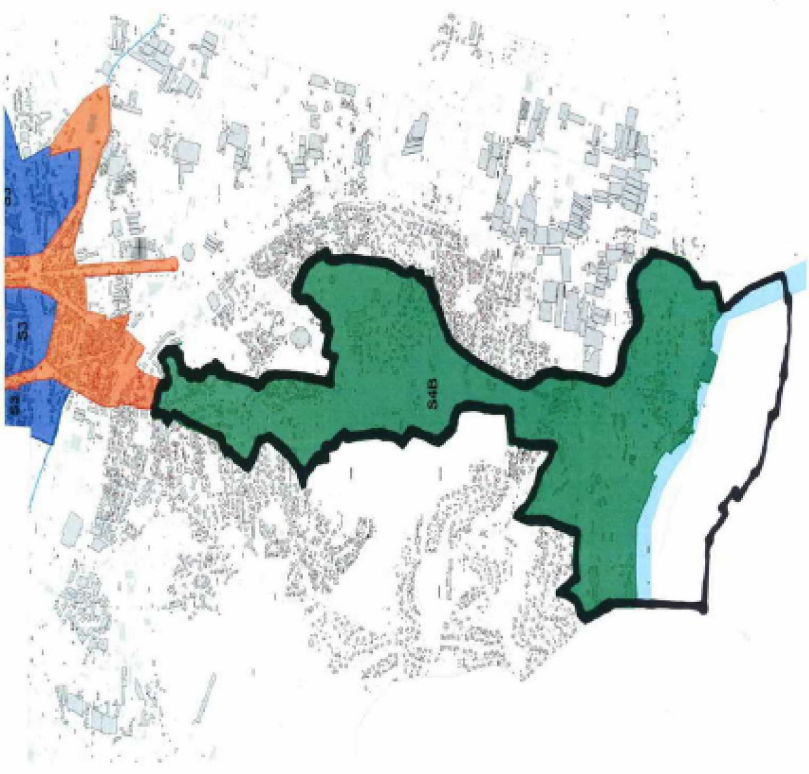


Illustration 29: Périmètre Délimité des Abords N°2